



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires de la
Mayenne



Les zones d'accélération des énergies renouvelables Procédures et outils

Présentation aux collectivités
Sept-oct 2023

Contexte

- **institution des zones d'accélération**

loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables dite « APER » du 10 mars 2023 (article 15 codifié à l'article L. 141-5-3 code de l'énergie)

- **enjeux :**

- décarbonation de la production d'énergie
- indépendance énergétique

- **quelques exemples de mesures de la loi APER**

- renforcement des obligations réglementaires : photovoltaïque sur parkings >1 500 m² et bâtiments > 500 m² (1 000 m² pour les bureaux)
- mobilisation du domaine public pour installer des EnR (délaissés routiers, ferroviaires et fluviaux)
- création d'un fonds alimenté par les porteurs de projets EnR pour financer des projets de transition écologique et énergétique dans les territoires
- création des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZA EnR)

Objectifs

- **qu'est-ce qu'une zone d'accélération des EnR ?**
 - secteurs témoignant d'une volonté politique des communes d'accueillir des EnR
- **Qui peut la définir ?**
 - compétence : communes par délibération du conseil municipal après concertation locale, avec un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI

Dans les zones d'accélération :

- des délais d'instruction réduits
(- 1 mois pour la phase d'examen en cas d'autorisation environnementale et - 15j pour le rapport du commissaire enquêteur)
- des avantages financiers
(bonus lors d'appels d'offres, modulations tarifaires...)

En dehors des zones d'accélération :

- les projets EnR peuvent se faire avec la création obligatoire d'un comité de projet aux frais du pétitionnaire
(selon le type et la puissance de l'installation)

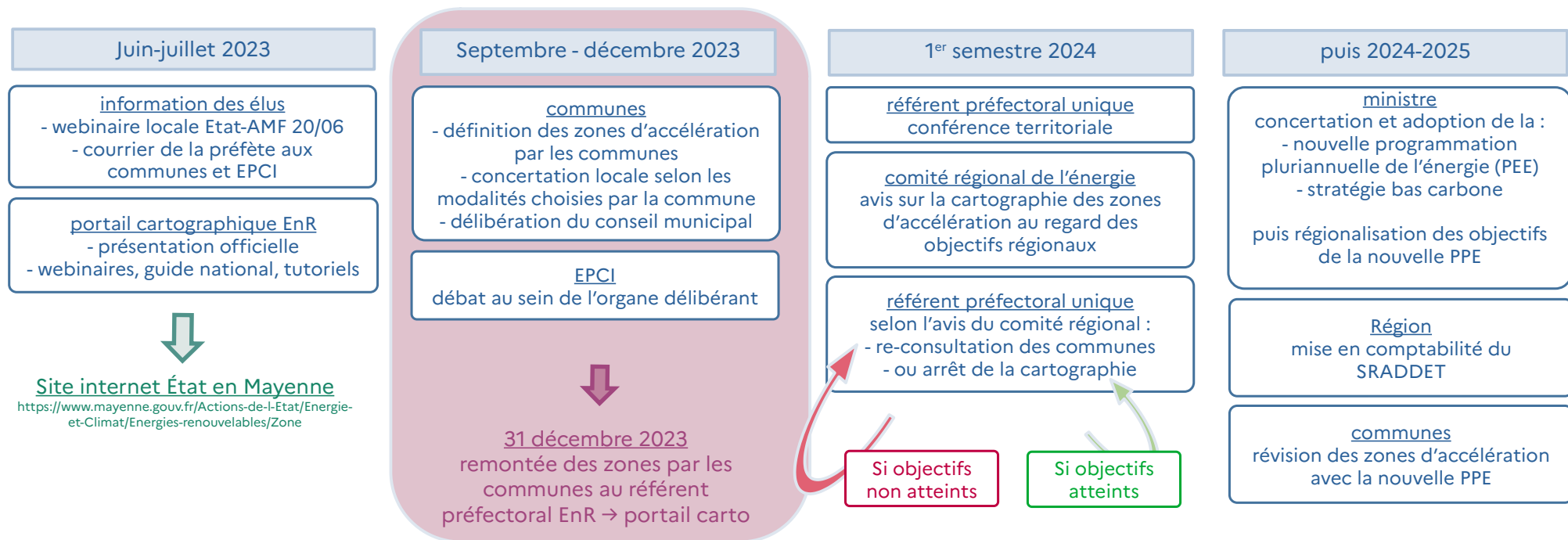
Les zones d'accélération ne sont pas exclusives

- Les zones d'accélération permettent d'attirer l'implantation des projets d'EnR aux endroits jugés opportuns par les collectivités dans leur projet de territoire
- Ce sont des zones d'intention, où les projets seront soumis aux mêmes procédures réglementaires (séquence éviter / réduire / compenser)
- Zone d'accélération \neq installation EnR obligatoire

Calendrier

- **Échéance - 31/12/2023**

→ remontée des zones d'accélération définies par les communes via le portail cartographique EnR



Méthode et outils

- **Comment définir les zones d'accélération pour chaque EnR ?**

→ outils d'aide à la décision :

- guide national à destination des élus, cahier régional d'accompagnement, fiches EnR ADEME, portail cartographique EnR avec outils de prise en main
- les démarches ou études des collectivités (PCAET, schéma directeur EnR, etc.)
- Vous serez destinataires d'une fiche de synthèse DDT53 avec modèles de délibérations

→ Quelques conseils, travailler par énergie renouvelable et par étape selon le projet de territoire :

- 1) commencer par construire des zones d'accélération liées aux obligations réglementaires (parkings, bâtiments, etc.)
- 2) Identifier les projets connus et les installations EnR existantes
- 3) Identifier le foncier disponible (friche industrielle, site pollué, ancienne décharge communale...)

⇒ [Site internet État en Mayenne](https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Energie-et-Climat/Energies-renouvelables/Zone)

[https://www.mayenne.gouv.fr/
Actions-de-l-Etat/Energie-et-Climat/
Energies-renouvelables/Zone](https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Energie-et-Climat/Energies-renouvelables/Zone)

⇒ [Site internet État en
Mayenne](https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Energie-et-Climat/Energies-renouvelables/Zone)

[https://www.mayenne.gouv.fr/
Actions-de-l-Etat/Energie-et-Climat/
Energies-renouvelables/Zone](https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Energie-et-Climat/Energies-renouvelables/Zone)

2 points de vigilance :

attention au périmètre
Monuments Historiques

Périmètre PNR :
avis du gestionnaire

Comment définir les zones d'accélération ? Quelques pistes, selon les choix du territoire :

Photovoltaïque sur bâtiment :

- l'ensemble des zones urbanisées
- ou seulement les bâtiments « obligés » (>500m²)

Photovoltaïque au sol :

- les parcelles dégradées, polluées...
- les grands parkings « obligés » (>1500m²)
- les délaissés routier/ferroviaire, délaissés d'équipements publics (STEP, lagune)...

Chaleur renouvelable :

- les zones industrielles, le centre-bourg avec les équipements communaux (école, cantine, gymnase, piscine, EHPAD...)

Éolien :

- consulter la carte des zones favorables présente sur le Portail EnR
- intégrer les parcs existants dans les zones d'accélération

Méthanisation :

- intégrer les exploitations où des projets sont à l'étude

Méthode et outils

- **Comment remonter les zones d'accélération au référent préfectoral unique**
 - en saisissant les zones sur le portail cartographique EnR, une fois la version définitive de l'outil disponible (livraison annoncée vers le 10 décembre)
 - <https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>
- **Qui peut vous aider à définir les zones d'accélération EnR :**
 - Les partenaires habituels : EPCI, TEM53, etc.
 - DDT : Hugo CLOVIS climat-energie-ddt53@mayenne.gouv.fr 02.43.67.87.76 / 06.71.50.53.11

Le portail cartographique



<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>



PORTAIL CARTOGRAPHIQUE ENR (VERSION BÊTA)

Le présent portail est un système de cartographie permettant de visualiser et d'analyser les divers enjeux des territoires à prendre en compte dans le développement des énergies renouvelables. Il permettra d'appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire, notamment pour définir les zones d'accélération prévues par l'article 15 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Cet outil met à disposition des données objectives, compatibles sur le territoire ainsi que des pré-traitements de ces données, pouvant servir d'outils d'aide à la décision pour les collectivités.

Les ressources en ligne du portail sont diffusées librement et peuvent être intégrées dans d'autres outils de visualisation en utilisant la **clé partagée "enr"**.



Services Web

ENR

Téléchargement

ENR

Portail cartographique

Affichage plein écran

Tutoriels vidéo

Accès et prise en main

Charger les données dans un SIG

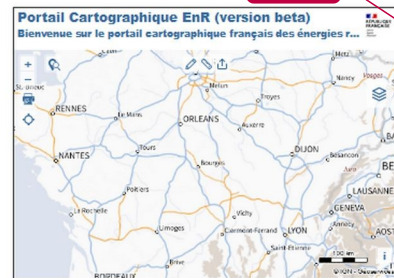
Dessiner ou importer une zone d'accélération dans la version bêta

Webinaires

Infos pratiques

① affichage plein écran

Cliquez ici pour consulter la carte en plein écran.



Cliquez sur le nom d'une couche pour en dérouler la légende. Attention, pour afficher les données sur la carte, il faut passer par le gestionnaire de couche, juste à gauche.

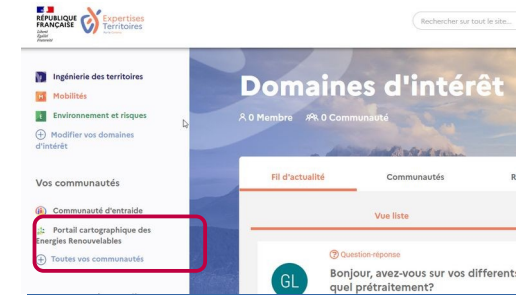
② téléchargement des données publiées sur le portail

③ outils - 3 tutoriels :

- prise en main de l'outil
- charger les données du portail dans un SIG
- dessiner ou importer une zone

④ autres outils disponibles sur le site de la communauté d'entraide (via expertises territoires) :

- foire aux questions
- pas-à-pas du Cerema (+ internet État)
- webinaires juin et juillet ...



Exemple de zones d'accélération « PV sur bâtiments » selon le projet de territoire

1) Je « zone » toute ma commune

2) Je « zone » uniquement la zone urbaine

3) Je « zone » uniquement certains bâtiments

